

# **UN CHIRURGIEN A L'ŒUVRE, HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET TECHNIQUE**

---

**Gilles-Marie OLLIVIER,  
maître chirurgien à Montfort  
et greffier de la Communauté des maîtres chirurgiens  
de Rennes (1712-1761)**

---

## **I. — BIOGRAPHIE**

Gilles Ollivier, né à Rennes en 1712, était fils de Julien Ollivier, maître serrurier, et de Michèle-Marie Ménard, demeurant paroisse Saint-Sauveur (1). Il commença ses études chirurgicales en 1732 et fit son apprentissage pendant trois ans chez M<sup>e</sup> Blin, chirurgien juré de la Communauté de Rennes. Puis il se rendit à Paris pour se perfectionner dans son art, et y séjourna pendant près de trois années. Il y suivit assidûment les leçons de l'Hôtel-Dieu et de la Charité, les cours publics de Saint-Côme et du Jardin du Roi. Il servit en qualité de garçon chez César Trapart, chirurgien juré, major de l'hôpital de Gonesse, puis quatre mois chez Prud'homme et autant chez Tartanson, tous deux maîtres chirurgiens à Paris. Sur les entrefaites, il se fit recevoir maître ès-arts.

De retour à Rennes en 1737, Ollivier fut admis par le Collège de cette ville, pour exercer le privilège de la veuve Loizel, et continua à tenir sa boutique pendant près de

---

(1) Registres paroissiaux de Saint-Sauveur de Rennes, Arch. I-et-V., n° 66, 1712, p. 22, v. (Arch. dép. I-et-V.).

neuf ans. En même temps et dès la fondation de l'École de Chirurgie en 1738, il suivit les cours publics de démonstrations, et assista avec assiduité aux pansements et aux opérations de l'Hôtel-Dieu de Saint-Yves. En outre, sur sa bonne conduite et sans doute aussi à cause de ses lettres de maître ès-arts, le lieutenant du premier chirurgien du roi à Rennes, Brossay Saint-Marc, proposa Ollivier comme greffier de la Communauté. Il fut nommé à ce poste le 31 octobre 1742.

En 1743, il adressait à Brossay Saint-Marc une requête pour être admis comme aspirant à la maîtrise. Après avoir énuméré ses titres, brevets et certificats, il ajoutait à l'appui de sa demande « qu'il s'est souvent transporté dans la paroisse de Pacé, à ses frais et par esprit de charité, pour y soulager et guérir plusieurs pauvres malades, auxquels il a fait avec succès différentes opérations mentionnées et autres dans le certificat de discret messire J.-M. Loret, recteur dudit Pacé, signé de luy, de ses curés et des sieurs Dupont et Maillefert, notaire et procureur à Pacé, des onze et douze mars 1742 ».

Il passe, peu de temps après, son premier examen dit tentative (26 août) mais il renonce bientôt à suivre la voie des multiples examens nécessaires pour acquérir la maîtrise de Rennes, et il continue simplement à exercer ses fonctions de chirurgien privilégié et de greffier de la Communauté.

En 1738, peu de temps après son installation à Rennes, il avait épousé Renée-Angélique de la Noë, fille de noble homme Yves de la Noë, marchand de drap et soye, maître monnayeur, et de Françoise Potier, demeurant au faubourg l'Evêque, paroisse Saint-Etienne (2). Lui-même habitait alors chez son père, rue Neuve des Lices. Gilles Ollivier avait alors cinq-cinq ans.

Le contrat de mariage signé le 16 mars 1738 établissait le régime de la communauté de biens meubles et immeubles. Les parents de la jeune fille s'engageaient à lui accorder une rente annuelle de 100 livres en « argent sonnant ». En

---

(2) Par ce mariage, Ollivier devenait le beau-frère de Jean de la Noë, chirurgien et monnayeur, habitant rue Rallier, mais qui ne faisait pas partie de la Communauté des M<sup>es</sup> Chirurgiens de Rennes.

outré, la veille du mariage, ils versaient à la future épouse, la somme de 800 livres « en argent sonnante, effectif, bon et ayant cours ». Quant au jeune homme il apportait pour sa part : meubles, crédits, livres et outils servant à la profession de chirurgien, représentant une somme de 500 livres. Les parents Ollivier y ajoutaient également une somme de 800 livres payable au cours de la première année de mariage. Ces sommes de 800 livres pouvaient être payées, en partie, pour la jeune fille en habits de noces et pour le jeune homme en meubles (3). Le mariage fut béni le 15 avril.

Le jeune ménage s'installa près la place des Lices et Ollivier continua à exercer son privilège. La profession de chirurgien lui permit de gagner facilement sa vie. Tel il nous paraît d'après l'examen de son livre de comptes dont nous parlerons plus loin.

Le 20 avril 1743, il se porte acquéreur de soixante journaux de terres vagues dans la région de Fouillard en Liffré, vendus par l'Etat pour la somme de 14 livres de rente annuelle à titre d'inféodation roturière. Je retrouve, en juillet 1747, qu'il donnait en location à un nommé Jauday, pour la somme de 10 l., un journal de ce terrain, portant une petite maison de bois et terre, couverte de paille avec deux jardins.

Malheureusement son père, le maître serrurier, fit de mauvaises affaires. En 1745 il était à bout de ressources et devait à Nicolas Marion 2.000 livres hypothéquées sur tous ses biens. Deux de ses enfants, Joseph, époux de Marie Glédet, et Gilles, notre chirurgien, acceptaient solidairement de payer les dettes de leur père (4). Gilles, en compensation, reçut tous les biens meubles et immeubles de son père, consistant dans une moitié de baraque située près de la rue Neuve des Lices, composée, en bas d'une boutique, une

(3) Sur les apports de la jeune fille, 500 livres étaient considérées comme lui appartenant en propre et ne pouvaient tomber dans la communauté; de même, 900 livres dans la part du futur époux. « La communauté des époux commença le jour de la bénédiction nuptiale, les parties dérogeant, à cet effet, à l'article de notre Coutume qui ne l'admet qu'après l'an et jour. » Le contrat de mariage fut signé chez M<sup>e</sup> Lebreton, notaire royal à Rennes. Arch. I.-et-V. 4 E 978.

(4) Julien Ollivier avait trois autres enfants : Marie, épouse Chartier; Louise, épouse de J.-B. Lalay; François, prêtre.

chambre au premier étage, une autre chambre au second et un grenier par-dessus, plus une cave et un caveau, l'ensemble estimé 1.200 livres. L'acquéreur consentait en outre à en laisser la jouissance à son frère François, prêtre.

A la suite de ces arrangements, Ollivier se décida à quitter Rennes et il adressa à la Communauté des Chirurgiens, une requête dans laquelle il demandait à passer ses examens pour la ville de Montfort. Le 12 octobre 1746 il reçut après examen ses lettres de maîtrise de chirurgie pour la ville de Montfort et « toutes autres petites villes dépendantes du ressort présidial de Rennes ».

« Nous l'avons examiné et interrogé, et fait examiner et interroger par les sieurs Joseph Leprince, prévost et garde en charge, Georges Cornu, faisant fonction de doyen, Tanguy-François Clérel, Yves Dupont, chirurgiens jurés à Rennes, en présence de noble maître Claude Roussin, docteur médecin, conseiller du Roy, agrégé au Collège de Médecine de Rennes, et des sieurs Jean-François Cesvin, François Lavenant, François Bameulle, chirurgiens jurés à Rennes et du commis au greffe soussigné, sçavoir : le premier examen sur l'anatomie du corps humain, l'ostéologie, les fractures et luxations, le second examen sur les saignées, les apostèmes, playes, ulcères et médicaments... »

Tout en quittant Rennes, Ollivier n'en conservait pas moins le titre et les fonctions de greffier de la Communauté.

A Montfort, il s'installe provisoirement rue et paroisse de Coulon, et réussit assez bien, si l'on considère ses livres de comptes. Il est chirurgien de la plupart des établissements religieux, soigne les soldats et les officiers de la garnison, possède la clientèle des notables bourgeois et visite les châteaux. Deux ans plus tard il achète, dans l'enceinte de la ville, une maison appartenant à Hindré, sieur de la Villeaumanoir, sise rue de la Saulnerie, paroisse de Saint-Jean. Elle comprenait : une grande porte cochère avec un portail ; dans l'embas, deux petites pièces ou boutiques sans cheminées et situées sous le porche ; au premier étage, une chambre à feu avec un cabinet ; au second, une deuxième pièce à feu possédant également un cabinet ; par-dessus, un grenier formant chambre avec cheminée. Ces trois pièces étaient desservies par un escalier de bois à

trois volées. Derrière la maison se trouvait une cour avec des latrines (5).

Cette maison était en très mauvais état et les réparations urgentes furent estimées 510 livres. Ollivier se rendit acquéreur aux conditions suivantes : le prix, 400 livres de principal, fut versé sous forme de rente viagère de 40 livres au vendeur. Ollivier payait en outre, à la signature du contrat, 48 livres de chapeau et 12 livres de vins et commissions diverses. Les réparations restaient à sa charge. L'opération semblait assez avantageuse et notre chirurgien occupa bientôt son nouveau logis avec sa femme et ses deux filles ; un troisième enfant, un fils, y naissait l'année suivante. L'installation intérieure était très modeste et l'inventaire, fait après la mort d'Ollivier, révéla à la fois le peu de confort du mobilier, et un certain désordre dans son entassement hétéroclite (6).

Le relevé des papiers, livres et instruments possédés par Ollivier nous intéresse particulièrement. Il comprenait :

(5) Cette habitation joignait une auberge à l'enseigne de l'« Horloge de Ville ». Elle attenait à la cour du Château.

(6) Voici quelques parties de cet inventaire : Dans la chambre du premier étage : divers ustensiles courants, marmites, deux chandeliers, treize chaises ; un grand lit garni de rideaux avec couette, oreiller et deux draps, traversin, une mauvaise couverture de toile piquée ; un petit lit à berceau garni de toile avec une pailleasse, deux petites couettes de plume, une pailleasse et un petit traversin, une couverture d'emballage avec un petit drap de lit ; un autre grand lit à tombeau, garni de toile avec une pailleasse, une couette et un oreiller de plumes d'oie, une couverture de laine blanche ; une grande table carrée sur pliants ; une autre petite table carrée ; une armoire de bout, grillée, fermant à clef ; seize assiettes de faïence ; trois plats de faïence brune et un plat à soupe avec sa couverture ; deux assiettes de Rennes, communes, deux écuelles, deux couteaux, quatorze cuillères d'étain et deux petites, huit grandes fourchettes, deux petites et quatre autres meilleures cuillères de buis ; une cuillère à potage, à sauce et à beurre en buis ; sept pots grands et petits en terre, et théière de faïence ; cinq gobelets de faïence et cristal ; trois lanternes ; deux petites armoires vitrées dans l'une desquelles est « un esquellette » et un petit saladier. — Dans un cabinet attenant à ladite chambre : deux mauvais draps de lit, trois mauvaises taies d'oreiller, huit chemises à l'usage du défunt, un gilet de laine, une paire de bougette, une seringue, une boîte de bois vide, une vieille couchette, une nappe, cinq serviettes sales, un escabeau, deux terrines. — Dans une autre chambre au-dessus de la précédente, au deuxième étage, plusieurs titres et papiers, sondes, palettes, des livres et différentes espèces de hardes à l'usage de feu Ollivier. Le tout estimé à 316 l. 9 s.

les lettres de réception de Maître Chirurgien ; deux livres de compte de clientèle ; un mortier de métal et un autre mortier de cristal ; sept instruments pour le trépan ; deux instruments pour tirer les dents, sept autres instruments pour le même usage et un déchaussoir ; un bec de corbin, une scie, quatre scalpels, un lancier garni de ses lancettes, cinq différents cautères, une seringue, un boîtier et une boîte à instruments ; une paire de balances, un marc d'une livre, un trébuchet, un grand tamis de soie. L'ensemble de ces instruments fut estimé 24 livres.

On notait encore : 39 volumes reliés en veau concernant l'état de chirurgie, 16 volumes reliés en parchemin concernant également l'état de chirurgie, 26 autres volumes vieux, couverts en veau, sur différentes matières, 12 bouquins bons à vendre à la livre. Enfin il existait des bouteilles, flacons et pots à l'usage de la pharmacie, et deux armoires, vitrées au devant, contenant deux pièces d'anatomie.

On voit combien était modeste l'arsenal chirurgical de notre confrère. On est étonné de n'y trouver ni couteau à amputations, ni ciseaux, ni aiguilles. Il est possible que cet inventaire ne soit pas complet car, nous le verrons par la suite, Ollivier pratiquait certainement des sutures.

J'ai dit plus haut que sa clientèle était bonne et paraissait assez nombreuse. Il ne craignait pas sa peine. A tous moments il se transportait, voire assez loin, au secours des malades et des blessés. Il n'est pas rare qu'il reste plusieurs heures au chevet de ses clients et parfois y passe la nuit, et retourne près d'eux assiduellement, même plusieurs fois par jour. En cas de nécessité, il n'hésite pas à hospitaliser des blessés à son propre domicile, faute de pouvoir les reconduire chez eux.

Sa situation pécuniaire aurait donc dû être favorable. Je note par exemple sur son livre de comptes que pendant sa première année à Montfort, il a fait au moins 1.700 livres, chiffre approximatif, mais élevé pour l'époque, si du moins il a touché intégralement ses honoraires.

Ajoutons à ces recettes les émoluments de sa charge de greffier du premier chirurgien du roi à la Communauté de Rennes. Il m'a paru intéressant de rechercher dans quelles conditions il pouvait effectivement assurer son service près de la Communauté, car la distance de cinq lieues

et demie séparant Montfort de Rennes rendait tout voyage difficile, à cheval et par des routes alors détestables, surtout pendant la mauvaise saison. L'examen des registres du Collège, concernant l'inscription des « apprentifs » et la réception des aspirants à la maîtrise nous permet de répondre à cette question.

On y constate qu'Ollivier est venu à Rennes pour son service, 17 fois en 1747, 7 fois en 1748, 9 fois en 1749 et également 9 fois en 1750, 11 fois en 1751, 4 fois en 1752, 3 fois en 1753, 2 fois en 1754, 1 fois en 1755, 2 fois en 1757 et 1758. Sa dernière signature figure sur le registre, à la date du 23 octobre de cette année-là.

Si nombreux que fussent ses déplacements, ils n'étaient pas suffisants pour lui permettre d'assister à toutes les séances de la Communauté, aux examens de maîtrise et aux inscriptions des « apprentifs ». Aussi s'était-il fait suppléer dans sa charge par Delanoë, commis juré, puis à partir de 1751 par Picot. Ce dernier signe les registres avec la mention « pour le greffe » jusqu'à la mort d'Ollivier en 1761. A cette date il sera à son tour nommé greffier titulaire.

La charge de greffier ne semble pas avoir comporté d'honoraires fixes ; mais le titulaire touchait les vacations suivantes : pour chaque inscription d'apprentif, 3 livres ; pour l'ensemble des examens de la maîtrise de Rennes, 38 l. ; ces derniers examens étaient peu fréquents ; pour la maîtrise de la campagne, 2 l. ; pour les examens de sages-femmes, 3 l.

Il est probable qu'un arrangement était intervenu entre lui et ses remplaçants, auxquels il abandonnait une partie de ses émoluments, mais il n'en continuait pas moins à toucher, au moins partiellement, ses droits, car il mentionne lui-même sur le registre de la Communauté, avoir reçu, le 6 septembre 1751, 20 livres, le 11 mars suivant, 5 l. et encore le 24 mars, 20 livres, etc. Enfin le 11 décembre 1752 je lis : reçu pour solde de tout de M. Picot.

Il est impossible de savoir à combien pouvaient s'élever de ce chef ses bénéfices annuels. Notons seulement à titre d'indication que d'octobre 1746 à avril 1761 au compte à Rennes : 115 réceptions à la maîtrise pour la campagne, 6 réceptions de sages-femmes, 120 inscriptions d'apprentifs,

enfin trois réceptions à la maîtrise de Rennes : Blin, Guillemois et Moufle-Dufresne.

Quoiqu'il en soit, un fait reste malheureusement certain, Ollivier se trouvait dans une situation de fortune gênée. Les réclamations de ses créanciers affluent à son domicile. Il a dû emprunter, moyennant 25 livres de rente à un nommé Poulain; 100 l. de rente en 1744 à Nicolas Marcoux; 25 l. de rente encore en 1744 au sieur Chapel, etc. ; il a de la difficulté à acquitter ces dettes diverses et il s'ensuit des procès coûteux. En 1749, il est poursuivi par Deschamps, auquel il doit 160 livres y compris les frais ; sa femme est obligée de s'engager conjointement avec lui au paiement de cette dette, qui devra être acquittée par règlements de 20 livres tous les trois mois, faute de quoi il sera procédé à la saisie de ses meubles.

Il reçoit, le 23 mars 1751, de Legault de la Fosse, greffier à Rennes, une réclamation, qui pour être charmante dans la forme, n'en n'est pas moins menaçante dans le fond : « J'ai reçu votre lettre et les 18 livres y incluses. Je vous prie de terminer cette petite affaire au plus vite ; vous vous plaignez mal à propos de moi, car vous avez eu plus de trois ans à payer cette petite dette et vous vous êtes mal à propos occasionné des frais. Terminez-la donc promptement, afin de m'épargner le chagrin de vous faire des frais. Je vous suis, avec bien de l'estime, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur ».

Le 16 juillet de la même année, Ollivier est condamné, par la juridiction de Montfort à payer à Julien Plaine, marchand de la ville, la somme de 33 livres, 2 sols.

Il n'arrive pas davantage à régler les arrérages de la rente annuelle de 14 livres qu'il doit au Domaine pour l'afféagement de la terre qu'il a acquise à Fouillard en 1743 et cette dette vient encore s'ajouter aux autres jusqu'à son décès.

De son côté il est en procès avec sa belle-mère Pottier, veuve d'Yves de la Noë, qui n'a pas réglé à sa fille la part de succession à la mort de son mari. A la suite d'un accord, Mme de la Noë s'engagea à payer chaque année une somme de 60 livres, montant des droits dus à Ollivier et à son épouse.

L'énumération est bien incomplète, mais elle suffit pour

nous prouver la pénible situation dans laquelle se débattait notre chirurgien. Aussi lorsque sa mort survint le 23 janvier 1761, à l'âge de 50 ans (7), il ne laissait absolument rien à sa veuve et à ses trois enfants âgés respectivement de 22, 21 et 12 ans (8).

Un inventaire de tous ses biens fut fait par autorité de justice et les scellés apposés sur son appartement.

Mme Ollivier demanda restitution de son « trousseau » et le prix de ses vêtements de deuil. Le tribunal lui accorda en compensation de son apport matrimonial : un lit de bois dit à Lange avec sa literie, une mauvaise cappe de camelot, trois mauvaises chaises de paille et un soufflet, estimés ensemble 82 l. 12 s. En outre il était fait droit au remboursement de ses frais de deuil.

La vente eut lieu à Montfort les premiers jours de mai 1761 après que de nombreux créanciers se furent inscrits pour réclamer l'acquittement de leurs dettes, dont deux bouchers, le collecteur de la capitation et le curé doyen de Montfort pour les frais d'enterrement.

Tout fut cédé à vil prix et la vente ne rapporta que 134 livres. Ce n'est pas sans un serrement de cœur que l'on voit disperser au vent des enchères les objets intimes de notre infortuné confrère, mort à la peine, encore jeune, après avoir lutté en vain contre l'adversité. Les 26 volumes couverts en veau firent 3 l. 5 s. ; 12 bouquins furent donnés pour 6 sols. On vendit tout : les habits, les chemises et 3 paires de chaussures qui avaient si longtemps mené maître Ollivier chez ses malades à travers les mauvais

---

(7) Extraits des registres paroissiaux de Saint-Jean de Montfort : « Le corps de noble homme, Gilles-Marie Ollivier, maistre chirurgien-juré, décédé le 23 janvier 1761, a été inhumé le lendemain, dans le cimetière de cette paroisse. »

(8) Extrait des registres paroissiaux de Saint-Etienne de Rennes : « Françoise-Julienne, née le 16 de ce mois, a été tenue sur les Saints Fonts par Julien Ollivier et Françoise Pottier, grand-père et grand-mère, le 18 janvier 1739. — Michelle-Jeane-Marie, tenue sur les Saints Fonts par Jean de la Noë, chirurgien, et Marie Ménard, 8 septembre 1740. » — Extrait des registres baptistaires de Saint-Jean de Montfort : « Guillaume-Gilles-Marie Ollivier, le 27 juin 1749, tenu sur les Saints Fonts par noble maistre Guillaume Massart, avocat au Parlement, sénéchal de plusieurs juridictions de Montfort et autres, et demoiselle Gilette Duveau, épouse de maistre de Lanoë, procureur fiscal de l'abbaye Saint-Jacques de Montfort, ledit enfant né de ce jour. »

chemins du pays. Les deux mortiers de pharmacie, l'un en cuivre et l'autre en cristal furent adjugés pour quelques sols au confrère Massey, de Montfort. Quant aux instruments et aux livres de chirurgie, 16 volumes reliés en veau et 16 volumes reliés en parchemin, ils ne trouvèrent pas d'acquéreurs. Madame Ollivier demanda qu'on voulut bien les lui confier pour essayer de les vendre à Rennes.

## II. — L'EXERCICE DE LA CHIRURGIE

Ollivier nous a laissé ses livres de comptes. Ils présentent un grand intérêt, par suite de la rareté de semblables documents et parce que ceux-ci portent sur l'exercice de la chirurgie à Rennes et à la campagne. Ils nous révèlent l'activité d'un praticien, le genre des maladies qu'il avait à traiter et les méthodes thérapeutiques employées. On y trouve souvent décrit en détail le manuel des interventions ; ils nous renseignent enfin sur les tarifs d'honoraires pratiqués en Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les chirurgiens possédaient alors des registres officiels, délivrés par le lieutenant général, sur lesquels ils devaient obligatoirement inscrire leurs mémoires. Le premier de ces cahiers fut remis à Ollivier en 1738 lors de son installation à Rennes comme privilégié (9).

Lorsque Ollivier ira se fixer à Montfort, il recevra un deuxième cahier, du même format que le précédent et estampillé également par les autorités de la ville.

L'examen de ces registres nous montre tout d'abord que les chirurgiens, surtout à la campagne, étendaient fort loin les prérogatives de leur profession : leur clientèle était composée de beaucoup de maladies internes. Elle entraînait par là-même la nécessité de faire la pharmacie.

---

(9) « Le présent registre contenant 140 feuillets de papier timbré, le premier et le dernier compris, pour servir au sieur Gilles-Marie Ollivier, chirurgien privilégié, demeurant près la place des Lisses, paroisse Saint-Etienne de cette ville, pour insérer les mémoires des traitements qu'il fera en laditte qualité de chirurgien, a été chiffré et millésimé par nous, messire Guy-Jean Aubert, seigneur Duloup Trégomain, conseiller du Roy, alloué, lieutenant général civil et criminel de la sénéchaussée et siège présidial de Rennes, le 28 juin 1738. »

Il faut ajouter que l'absence habituelle de médecins et d'apothicaires dans les petites villes et à la campagne explique l'obligation dans laquelle les chirurgiens se trouvaient de les remplacer.

Ollivier exerçait déjà la médecine à Rennes ; à Montfort, on constate que la majorité de sa clientèle était composée de malades. Il prescrivait savamment beaucoup de remèdes et donnait des préparations compliquées. A un malade de Bédée, il formula un apotème « avec des plantes amères, pectorales et apéritives ; fourni et ajouté un gros de poudre à vers. un gros d'ipécacuana, 4 onces de casse, un gros de rhubarbe, une once de sel de seignette, 10 grains de tartre stibié et 3 onces de manne pour un pot de liqueur ».

A l'abbaye de Saint-Jacques, il conseille à une pensionnaire, une décoction pour deux lavements, composée de « mauve, mollène, pariétaire, poirée, laitues, pissenlit, chicorée, etc. ; ajouté et fourni 4 onces de miel mercuriel et demi-once de cristal minéral ». Il fournit à Julien Plaine, marchand à Montfort, une « pinte de tisane royale, purgative, fébrifuge, apéritive, désobstructive, apozématique » ; et au meunier de l'abbaye « quatre onces d'opiate, fébrifuge, fondante, désobstructive, pectoralle, absorbante, purgative et hystérique ». Si avec de pareilles médications les malades ne guérissaient pas, c'est qu'ils y mettaient réellement de la mauvaise volonté.

Ajoutons, pour terminer la partie médicale proprement dite, qu'Ollivier dut à l'occasion exercer l'art vétérinaire. Le 27 octobre 1756, alors qu'il visitait des cavaliers de la compagnie Ponty, un nommé Forey lui demanda un traitement pour son cheval. Notre chirurgien ne se déroba point et prescrivit à cet intéressant animal « une onsse de cristal minéral et six tranches de racines de nénuphar ». L'histoire ne nous dit pas si le malade guérit, mais il faut l'espérer.

Au point de vue chirurgical, l'intervention la plus fréquente était la saignée que l'on pratiquait avec une prodigalité dont nous ne cessons de nous étonner. Chez l'un de ses malades, entre le 6 et le 19 août, dans l'espace de 14 jours, Ollivier pratiqua 15 saignées ; chez un autre, en 6 jours, 9 saignées. Il soigne la famille de M. Volant, menuisier à Rennes, du 17 au 29 avril 1743, pendant

12 jours. En dehors des médicaments prescrits, il trouve le moyen de faire 27 saignées dont 15 au mari, 6 à la femme et 6 à la fille.

Le traitement de tous les abcès, phlegmons, celui des plaies traumatiques ou chirurgicales, accompagnées inévitablement d'infection secondaire plus ou moins accusée, comportait des pansements extrêmement fréquents. Je note, entre bien d'autres cas analogues, le traitement d'une plaie de tête qui nécessita, du 4 juillet au 11 septembre, 137 pansements. Certains jours, ils étaient renouvelés trois fois. Une plaie du doigt soignée pendant un peu moins de 2 mois nécessite 106 pansements ; une plaie de tête, en 51 jours, 80 pansements ; une plaie de tendons au poignet, 62 pansements en 40 jours.

C'était là une pratique, certainement beaucoup plus nuisible qu'utile, surtout pour les blessures du cuir chevelu dont la guérison spontanée est la règle, mais elle nous montre bien les tendances chirurgicales du moment.

Certains de ces pansements étaient judicieux et nous voyons fréquemment Ollivier, employer l'alcool, l'eau-de-vie camphrée et des eaux vulnéraires dont la valeur antiseptique certaine devait donner des résultats satisfaisants, s'ils n'étaient pas contrariés par une technique trop défectueuse. En dehors de ceux-là, et pour tout ce qui touchait aux abcès et suppurations diverses, notre chirurgien utilisait de nombreuses emplâtres résolutives, suppuratives, détersives et autres, et des pansements avec de la charpie, évidemment contaminée et propre à entretenir la macération et la suppuration des plaies. Il suivait là l'exemple de ses maîtres, et tous ses confrères agissaient comme lui. Il en sera ainsi pendant plus d'un siècle encore jusqu'à l'apparition des méthodes antiseptiques.

Bien entendu les pansements n'empêchaient pas les saignées comme complément de traitement, même lorsque le traumatisme avait par ailleurs provoqué une perte de sang abondante, ce qui n'est pas sans nous surprendre un peu.

L'art chirurgical d'Ollivier portait surtout sur les ouvertures d'abcès et sur les divers traumatismes, plaies, fractures et lésions crâniennes. En outre pendant son séjour

à Rennes il eut à soigner une certaine quantité de maladies vénériennes.

Au sujet des fractures, dont je ne trouve d'ailleurs que de rares exemples, l'appareillage en un temps où il n'existait point d'attelles plâtrées était constitué, comme le Scultet, d'une série de planchettes garnies, destinées à assurer une certaine contention des fragments. On conçoit dans ces conditions, l'impossibilité de maintenir la réduction des fragments osseux, quand bien même le chirurgien serait parvenu à l'obtenir tout d'abord. Le pansement du membre fracturé et la remise en place des attelles étaient fréquemment renouvelés, en moyenne tous les deux jours. L'appareillage n'était pas laissé longtemps en place et la consolidation osseuse était obtenue parfois dans un laps de temps étonnant. Ainsi chez une fillette de Rennes, soignée pour une fracture de cuisse, l'appareil est enlevé au bout de 15 jours. A Montfort, en 1759, le traitement d'une fracture basse de jambe comporte seulement 39 jours d'immobilisation.

Je n'ai relevé en outre, dans les cahiers d'Ollivier, qu'un cas de luxation de l'épaule. Cette pénurie de fractures et de luxations peut surprendre au premier abord, mais il faut se rappeler que, à cette époque, la campagne était infestée de charlatans, ancêtres de nos rebouteurs actuels, et dont la clientèle très nombreuse absorbait presque tous les cas de traumatismes des membres. Le public ignorant et superstitieux, comme il l'est encore de nos jours, avait une confiance aveugle dans ces empiriques, et ne recourait au chirurgien que dans les cas de nécessité absolue.

Certains accidents, surtout lorsqu'ils étaient accompagnés de plaies, restaient cependant en dehors de leurs attributions et nous voyons ainsi Ollivier donner ses soins à une fracture de Dupuytren ouverte et trépaner des fractures du crâne. Une de ces interventions, dont il nous donne le détail, mérite de nous arrêter un instant pour nous faire voir la technique suivie par notre praticien. Rappelons qu'il s'agit ici d'une opération pratiquée à domicile sans asepsie et sans anesthésie. Je copie sur le registre d'Ollivier :

« Traitement fait à Jean Dardenne, domestique chez Roulai, demeurant à la Devantais, paroisse de Bédée, fer-

mier de M. le président de Bédée, à l'occasion d'un violent coup de pied de cheval au visage avec fracture des os du nez, séparé en deux et fracture du coronal, enfoncement du crâne, épanchement de sang au cerveau, contusion et échimose de toute la face, de la partie antérieure de la teste, des yeux, et une playe pénétrante au péricrâne, située à la partie supérieure de l'occipital, de longueur d'un pouce, largeur de 4 lignes, avec contusion en circonférence de grandeur de la main, plus optalmie inflammatoire aux yeux entièrement fermés et enflés, chaques extérieurement de la grosseur d'un œuf d'oye, de la part des dames de Bédée, à commencer le 7 juillet 1751.

« Le 7 juillet 1751, un voyage au château de Bédée vers les onzes heures du soir, avoir passé la nuit, avoir coupé les cheveux, lavé toutes les playes avec du vin chaud, pour en ôter le sang caillé, fait au nez trois points de suture, fait le pansement et un bandage unissant ; fait ouverture de la playe du front pour découvrir la fracture du coronal et fait incision cruciale et premier appareil ; pansé ensuite la playe de l'occipital ; avoir pansé les playes du nez avec le baume du Pérou, et recouvert toutes les playes avec les emplâtres de betonnica et fait le bandage en couvre-chef ». Il signale en outre qu'il a relevé les os du nez enfoncés et que l'opération a été faite sur le « chant » pour empêcher l'air d'altérer les os.

Le lendemain 8 juillet il retourne voir son blessé dans la matinée et il lui fait une saignée. Le même jour, dans l'après-midi, il refait les pansements et pratique l'opération du trépan « à la partie latérale gauche du coronal, au-dessus du sinus sourcilier, tant pour enlever et ôter deux esquilles d'os, détachées du crâne, qui piquaient la dure mère que pour donner jour et issue à environ 6 ou 7 cuillerées de sang épanchés ». Il termine par une saignée de la jugulaire et le lendemain il fait encore une saignée au pied.

Enfin du 9 juillet au 24 septembre, Ollivier renouvelle le pansement tous les jours et le blessé se trouva guéri.

Il fallait du courage pour entreprendre dans ces conditions de semblables interventions ; heureusement pour le blessé la dure mère était restée intacte. Le résultat final

fut excellent et c'est là, il faut le reconnaître, un beau succès.

Mais ces graves opérations étaient rares et nous constatons que la clientèle d'Ollivier comportait presque exclusivement en dehors de la médecine la pratique de la petite chirurgie. J'ai dit que, à Rennes, il avait eu assez souvent à soigner des clients atteints de maladies vénériennes. A cette époque, syphilis et blennorrhagie étaient souvent confondues, et le traitement comportait presque toujours des frictions mercurielles. Ollivier raconte avec grands détails la thérapeutique suivie par un de ses patients atteint de blennorrhagie. Elle paraît justifiée par la nature du mal : le malade, vu probablement au début de son affection, est traité pendant 10 à 12 jours par des boissons abondantes à la fois diurétiques et calmantes : une pinte d'émulsion, faite avec les quatre semences froides et du sirop de nénuphar, bientôt remplacé par une autre tisane composée de nénuphar, d'arête-bœuf, de guimauve, de racine de fenouil et de réglisse. Il y ajoute deux jours plus tard un bol fait avec un gros de thérébentine de Chio, deux gros de pulpe de casse et 15 grains d'aquila alba.

Il conseille aussi à son malade de pratiquer avec une once d'onguent napolitain de légères frictions le long du canal de l'urèthre jusqu'à l'anus et il prescrit au bout de trois semaines dix gouttes de baume de copahu. Cette blennorrhagie paraît avoir été particulièrement tenace car les soins durent être continués pendant plus de trois mois et demi.

### III. — LE TARIF DES HONORAIRES

Le soin avec lequel Ollivier a noté chaque jour sur ses livres le montant de ses diverses interventions nous permet d'avoir un aperçu exact des honoraires demandés à la clientèle au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Une remarque s'impose d'abord. Les chiffres qui vont suivre sont évalués en livres et en sols de l'époque. Il est difficile, sinon impossible d'établir une comparaison de quelque intérêt entre la valeur de ces devises et le franc dont nous faisons actuellement usage, étant donné les variations et les dépréciations successives qu'il a subies depuis

1914. Je crois plus équitable de considérer la valeur marchande de la livre au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle et de voir quelles denrées il était possible d'acquérir alors avec cette monnaie.

Les recherches que j'ai faites à ce sujet, m'ont fourni les indications suivantes, pour la campagne et pour une livre pesant :

Pain : de 1 sol 5 deniers à 2 s. 6 d., pouvant atteindre vers la fin du siècle en quelques endroits : 3 s. et 3 s. 10 d. (10).

Viande : de 4 à 6 sols, atteindra 7 s. en 1786 (Melgven, Plozevet).

Miel : 10 s., variant de 4 s. à 11 s.

Sucre : 13 s. ; beurre : 10 à 14 s. ; riz : 8 s. ; chandelle : 14 s.

Une poule : 6 s.

Une corde de bois : 8 l. 5 s. ; 50 fagots : 6 l.

Une barrique de vin vieux : 108 l. (Lamballe, 1758).

Une visite simple était habituellement comptée 10 sols, cependant près de certaines collectivités (casernes, couvents), ou en cas de visites très fréquentes, le prix était souvent abaissé à 5 sols. Une visite de nuit, suivant l'heure et le temps passés près du malade, variait de 15 sols à 2 livres et davantage.

Ollivier note par exemple qu'il est resté de nuit pendant deux heures près d'un malade, il compte 2 livres. Une autre fois il passe toute la nuit : 4 l. 10 s. Il prend le même prix pour avoir été retenu une journée entière près d'un de ses clients.

Les visites avec un confrère étaient naturellement taxées à un prix plus élevé. En 1738, une consultation avec Brossay Saint-Marc, lieutenant du premier chirurgien du roi, est comptée 3 livres.

A Montfort, le 27 mai 1759, il appelle près d'une malade M. Mollien, médecin de Rennes. Ollivier passe la journée entière près de sa cliente, expose devant son confrère l'histoire de la maladie, les premiers symptômes

(10) Lamballe, 1<sup>er</sup> avril 1758 : une livre de pain blanc fine fleur, 1 s. 11 d. ; une livre de pain saisé avec toute sa fleur, 1 s. 8 d. ; une livre de pain grison, 1 s. 6 d. — Plénée 1758 : 1 s. 9 d. ; Dinan 1773 : 2 s. 6 d. ; Trémereuc 1786 : 2 s. 6 d. à 3 s.

observés et le traitement suivi. Pour le tout il demande 4 l. 10 s. d'honoraires. Une autre fois, il demande en consultation M. Busson, également médecin à Rennes, chez Mlle Guyonne de la Haye, à l'auberge de la Tête Noire à Bédée. Il indique sur son cahier : 6 l. réglées au médecin. Il ne mentionne pas le chiffre de ses honoraires personnels.

Enfin je trouve une autre consultation à Montfort avec maître Guillemois, chirurgien à Rennes. Il marque en note : « consultation faite l'après-midi, et passé toute la journée à cet effet et pour droit d'assemblée : 3 l. ».

La saignée était d'un prix variable suivant son siège. Elle était en général comptée 10 s. au bras, parfois réduite à 5 s. chez certains clients peu aisés ; 15 s. au pied et 3 l. à la jugulaire. La saignée « partagée » (11) était de 15 s.

Les pansements variaient également selon leur importance depuis 10 sols, prix ordinairement adopté, jusqu'à 1 l. et plus. Fréquemment dans ce chiffre étaient comprises les fournitures pharmaceutiques. Notons en passant : une friction d'onguent napolitain 1 l. 10, une embrocation 2 l., une application de vésicatoire, y compris le prix de l'emplâtre : 3 l.

Le prix des médicaments était évidemment très variable, mais dans l'ensemble il était d'un taux relativement élevé ; je trouve fréquemment des potions et des onguents de diverses natures atteignant 2 l., 3 l. et parfois davantage.

Les déplacements nécessités par la visite de malades éloignés, ne sont pas en général cotés très chers. Nous avons vu plus haut un médecin de Rennes se rendre en consultation à Bédée (25 km.) pour 6 livres. Ollivier va de Rennes au Bois-Orcan, près Châteaugiron (16 à 18 km.) chez un nommé Joly pour 6 l. Quelques jours plus tard il est obligé d'y retourner, et cette fois il y passe la nuit et toute la journée du lendemain : 12 livres. Le voyage se faisait naturellement à cheval et il fallait déduire des honoraires perçus, la location de la monture, en moyenne 2 l. par jour, plus la nourriture : 1 livre à 25 sols. Un voyage

(11) Je n'ai pu savoir de façon certaine ce que l'on entendait sous cette désignation. Il ne s'agissait pas de saignées faites dans la même visite à deux personnes différentes de la même famille. Je suppose qu'il s'agissait d'une intervention faite en deux fois à la même malade.

à Pacé (8 km.) avec ouverture d'un volumineux abcès du fascia lata : 6 livres.

Pendant le séjour d'Ollivier à Montfort, le prix des déplacements est analogue. Il prend 2 l. pour se rendre à Bédée (5 km. environ) mais quand il va y faire des visites en série il compte seulement une livre. Visite chez M. de Quénétaïn, à la Besneraye, distance analogue, 2 livres. Visite à Breteil (3 km.) avec une saignée, 1 l. 10.

Le tarif des opérations variait bien entendu avec la nature des cas traités. Les ouvertures d'abcès sont tarifées 10 s., 15 s., 3 livres. Une intervention pour phlegmon de la paroi abdominale avec exposition à l'assemblée (12) atteint le chiffre de 6 l. Les pansements consécutifs étaient comptés en plus.

Le traitement des plaies contuses et particulièrement les plaies du cuir chevelu était un peu plus cher. Le 17 octobre 1741, il se rend aux Guipaux, proche de Montfort, pour panser Mlle d'Andigné, atteinte d'une plaie de la région occipitale de la grandeur d'une pièce de 24 sols, avec contusion en surface des dimensions d'un écu de six livres : pour voyage, saignée et pansement, il prend 3 l. 4 s.

Une autre plaie de tête avec « découverte » de l'os 3 l. 4 s. Encore une autre : opération et pansement 6 l.

Les soins donnés aux traumatismes plus importants étaient cotés un prix plus élevé. Le 18 décembre 1759 il soigne une fracture de jambe chez Mme Le Bourgeois, gérante du bureau de tabac de la rue de la Saulnerie à Montfort. Il note : « réduction du tibia et du péroné, cassés et fracturés à la partie inférieure de la jambe droite près de l'articulation du pied, près des malléoles. Pour avoir fait l'opération et réduction et préparé tout l'appareil, appliqué les bandages convenables, fait et fourni un défensif, fourni beaume du Pérou et vulnéraire, y avoir passé plus de 3 heures de temps ; pour le tout 13 livres ». Une saignée en plus. Deux jours plus tard, il refait tout l'appareil, arrose les bandages d'eau vulnéraire camphrée, et remet la jambe en bonne situation. Ce pansement est renouvelé tous les deux jours jusqu'au 26 janvier suivant. Il compte 1 l. 5 s. à chaque fois.

(12) Probablement une consultation avec un confrère.

Dans une autre circonstance, Ollivier reçoit un grand blessé à son domicile : « Le 25 janvier, rapporte-t-il sur son registre, au matin entre 1 h. et 2 h. après minuit, ledit X... s'est fait porter chez moi à l'occasion d'une fracture compliquée à la jambe gauche près l'articulation du pied ; dislocation du même et sortie considérable de la malléole interne. Pour réduction de la dislocation des os fracturés ; pour façon du bandage et pansement, depuis une heure après minuit ; avoir passé auprès dudit malade jusqu'à 6 h. du matin, avoir fait un grand feu, attendu qu'il était transi de froid, ensuite l'avoir porté dans un de mes lits ; pour avoir passé 4 heures et demi de temps, pour chandelle et feu : 1 l. 2 s. Il est à supposer qu'il s'agissait ici d'un indigent, car les honoraires demandés n'atteignaient pas certainement le montant de ses frais.

Ollivier paraît d'ailleurs exercer largement la charité et nous le voyons très souvent accorder gratuitement ses soins à certains clients ou prendre, comme nous venons d'en citer un exemple, des prix trop minimes pour être indemnisé de ses dépenses. Ainsi, il panse une blessure avec contusion du coude et fournit linges, onguent et emplâtre pour 15 sols. Pour le traitement d'un panaris avec tous les objets de pansement : onguent, emplâtre, compresse et bande, 10 sols et pour chaque renouvellement de pansement, 6 sols. Une luxation de l'épaule avec saignée et 8 visites consécutives est comptée 3 l. 10 s., ce qui représente une intervention à peu près gratuite.

A côté de cela, nous avons vu plus haut qu'Ollivier avait pratiqué une grave intervention chez un blessé de Bédée atteint de fracture du crâne avec enfoncement. Il demande pour le voyage et une nuit passée à soigner le blessé : 12 l. ; pour la trépanation faite le lendemain : 12 l. L'ensemble du traitement et des pansements consécutifs, du 7 juillet au 24 septembre, atteint le total de 147 l. 15 s. C'est là un chiffre d'honoraires, certes justifié, mais de beaucoup le plus élevé que j'aie pu relever dans le livre de comptes.

En mai 1753, il traite M. La Plante, brigadier aux dragons de la Reine, atteint de fractures des os de la main droite, « réduction des os du métacarpe, fracturés et dérangés ; fait et fourni bandages et eau de vie jusqu'à guérison : 6 livres ».

Dans quelques cas particuliers, il semble prendre des honoraires plus élevés qu'à son habitude ; ainsi « pour un voyage à Talensac, chez une fermière ; lui avoir fait la ponction au ventre et tiré près de vingt pintes d'eau : 15 livres ». Le déplacement seul était de 4 livres.

Par contre Ollivier soigne chez lui une femme du bourg de Concoret, atteinte de « loupe et tumeur squirrheuse, de la grosseur des deux poings, situées sur l'œil droit ». Il compte 10 sols de pension journalière et établit sa note de la façon suivante : début des soins le 24 octobre 1759 ; premier mois de pension : 15 livres ; 22 jours du mois suivant avant sa mort : 11 livres ; remèdes, emplâtres, pansements : 37 livres, plus pour le blanchissage d'une grande quantité de linges qu'il a fallu fournir, le père n'en n'ayant pas envoyé comme il avait cependant promis ; pour le bois et le feu que j'ai fournis jour et nuit, pendant ce temps-là ; pour la chandelle fournie au temps de la mort, la nuit, et au convoi, le tout 6 l. Dans tout cela nous ne voyons pas que le chirurgien ait pris quelque chose pour la rémunération de ses soins.

Enfin Ollivier fait aussi mention des honoraires pris pour une autopsie. « Avant midy, pour avoir fait l'ouverture de la femme Friquet, morte le soir précédent, pour découvrir les causes de la mort, de l'ordre du dit Friquet et requisitoire, également que des enfants de laditte défunte femme de Friquet, avec M. Loret, M<sup>e</sup> Chirurgien aussi requis desdittes personnes pour le même sujet : pour ses honoraires et les miens, chacun 12 livres ».

On pourrait être étonné de voir que sur les cahiers d'Ollivier, il n'est pas fait une seule fois mention d'un accouchement. Mais à cette époque, la plupart des chirurgiens ignoraient la pratique obstétricale. Cette partie si importante de la médecine n'était pas enseignée à Rennes. Elle n'était pas demandée aux examens et lors de la fondation de l'École de chirurgie, aucun cours ne fut prévu pour cette spécialité. Il faudra attendre 1762 pour voir se fonder enfin une chaire d'accouchement avec le professeur Brione. D'ailleurs il n'existait pas davantage de sages femmes à la campagne et les accouchées étaient soignées

par des matrones dont nous avons étudié ailleurs les terribles méfaits (13).

Nous constatons en résumé, d'après les livres de comptes de notre confrère, que les tarifs des soins appliqués vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle étaient en général extrêmement modestes, et couvraient à peine les frais engagés par le praticien. Si l'on joint à cela les traitements effectués à vil prix ou même gratuitement chez les indigents, la difficulté trop fréquente de se faire régler par les clients plus aisés, et la concurrence des charlatans, on juge combien était précaire la situation des chirurgiens de campagne. La plupart d'entre eux n'arrivaient pas à faire vivre et à élever dans l'aisance une famille nombreuse, et se trouvaient dans l'impossibilité de rien mettre de côté pour assurer leurs vieux jours (14).

Cela explique comment Ollivier, chirurgien, instruit et dévoué près de ses malades, mena une véritable vie de misère, et malgré son courage, mourut à la peine, encore jeune, accablé de dettes et laissant sa famille dans un extrême dénuement (15).

Docteur Paul HARDOÛIN,  
*Professeur honoraire*  
à l'École de Médecine de Rennes.

(13) Il semble même qu'Ollivier n'accouchait pas lui-même sa femme. En effet, à la naissance de son dernier enfant, Guillaume, le 27 juin 1749, je note sur le registre paroissial la signature de Brione, alors chirurgien à Saint-Brieuc, qui devait être plus tard professeur d'accouchements à Rennes. Il est probable que celui-ci avait été appelé à Montfort par son confrère pour assister M<sup>me</sup> Ollivier. — Voir notre article *Une pratique criminelle... l'envoi clandestin des enfants abandonnés à Paris*. Nouv. rev. de Bret., janvier 1949.

(14) Ollivier avait sur place au moins deux concurrents, Massey et J. de Léon, chirurgiens. Ce dernier était son élève et avait fait chez lui son apprentissage. Il fut reçu le 15 mars 1743 et s'installa à Montfort. Il était spécifié dans ses lettres de maîtrise qu'il ne rapporterait les procès-verbaux qu'en second, ne sachant point d'anatomie.

(15) Source : Arch. départ. d'Ille-et-Vilaine, 2 E 702.